

### [1

## LA CREATIVITE. POURQUOI ?

Partout dans le monde les individus sont animés par le besoin essentiel de s'exprimer de façon créative. Cette créativité, signe de richesse et de diversité dans le monde, sert de fondement au développement durable, comme le reconnaît le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Source d'autonomisation économique, la créativité contribue à l'emploi inclusif et aux possibilités de création d'entreprise dans les industries culturelles et créatives. Avant la pandémie de COVID-19, l'économie créative, qui représentait près de 30 millions d'emplois à l'échelle mondiale, employait plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que n'importe quel autre secteur. L'expression créative contribue également à l'autonomisation sociale, civique et politique des groupes marginalisés car elle favorise le respect de leurs droits humains et, plus particulièrement, de leurs droits culturels et de leur liberté d'expression. À l'heure où les artistes et les professionnels de la culture ont du mal à joindre les deux bouts, l'UNESCO sonne l'alarme sur l'impact de la COVID-19 sur leurs moyens de subsistance et soutient leur redressement et leurs droits socio-économiques.

### [2

## QUE FAIT L'UNESCO POUR PROMOUVOIR LA CREATIVITE ?

- i. **Mobiliser ses outils normatifs.** Deux Conventions de l'UNESCO, la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, jouent un rôle majeur dans l'action de l'Organisation en faveur de la créativité.
  - a. La Convention de 2003 a pour but de sauvegarder les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et les compétences qui sont créées et recrées en permanence lors de leur transmission de génération en génération. Elle met en avant la nature dynamique du patrimoine culturel immatériel ainsi que l'importance des communautés et des groupes qui participent à la production, à la récréation et à la transmission de ce patrimoine au regard de l'enrichissement de la diversité culturelle et de la créativité de l'humanité.
  - b. La Convention de 2005 a pour but de garantir aux artistes, professionnels de la culture et citoyens du monde entier la possibilité de créer, produire et diffuser une large gamme de biens, de services et d'activités culturels et d'en avoir la jouissance, y compris lorsqu'il s'agit de leurs propres productions.
- ii. **Orientation et suivi des politiques.** Dans Re|Penser les politiques culturelles, le premier Rapport mondial de suivi de la Convention de 2005, l'UNESCO évalue les mesures prises par les États membres pour promouvoir la diversité des expressions culturelles sur les plans politique et législatif. La Plateforme de Surveillance des Politiques de la Convention de 2005 contient plus de 2000 politiques publiques de 103 pays différents destinées à protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles et de la créativité.
- iii. **Se mobiliser pour les artistes et les professionnels de la culture en crise.** A la suite de la pandémie de COVID-19, l'UNESCO a lancé le mouvement ResiliArt, qui vise à sensibiliser les esprits à propos de l'impact de la COVID-19 sur les moyens de subsistance des artistes et des professionnels de la culture et qui contribue au développement des politiques publiques et mécanismes financiers pour les aider à surmonter la crise.
- iv. **Soutenir la liberté artistique.** A l'occasion de la Journée Mondiale pour la Liberté de la Presse 2020, l'UNESCO a lancé « Liberté et Créativité : Défendre l'art, défendre la diversité », qui évalue l'état de la liberté artistique et de la protection des droits sociaux et économiques des artistes.
- v. **Dynamiser les industries créatives.** Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de l'UNESCO a pour but de soutenir l'essor d'industries culturelles dynamiques dans les pays en développement. Il a à ce jour financé 114 projets dans 58 pays.
- vi. **Renforcer les capacités des parties prenantes.** Les programmes mondiaux de renforcement des capacités des Conventions de 2003 et 2005 se déclinent en ateliers de formation, conseils stratégiques et missions

d'assistance technique dans le but d'établir des environnements institutionnels et professionnels favorables à la sauvegarde du patrimoine immatériel et au renforcement des industries créatives.

vii. **Mobiliser ses réseaux.** Le Réseau des villes créatives de l'UNESCO, qui regroupe 246 villes-membres spécialisées dans sept domaines créatifs, a pour but de promouvoir la coopération avec et entre les villes qui considèrent la créativité comme un facteur clé de leur développement.

# LA CREATIVITE

## MESSAGES CLES



Partout dans le monde les individus sont animés par le besoin essentiel de s'exprimer de façon créative. Cette créativité, signe de richesse et de diversité dans le monde, contribue à la diversité culturelle de l'humanité et sert de fondement au développement durable. Cela est particulièrement vrai dans les villes du monde, comme le reconnaît l'ODD 11 du Programme de développement durable à l'horizon 2030.



La créativité contribue au développement économique durable à travers les possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat qu'offrent les industries culturelles et créatives. Le commerce mondial de biens créatifs a plus que doublé entre 2004 et 2013. Avant la pandémie de COVID-19, l'économie créative représentait 6,1% de l'économie mondiale, soit 4300 milliards de dollars américains par an. Source de près de 30 millions d'emplois à l'échelle de la planète, l'économie créative emploie plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que n'importe quel autre secteur.



La pandémie de COVID-19 a frappé les artistes et professionnels de la culture de plein fouet, mais aussi les communautés dont les moyens de subsistance reposent sur le tourisme culturel et les sites du Patrimoine Mondial. Beaucoup de pratiques du patrimoine vivant ont été mises en attente ou adaptées, ce qui limite la capacité des communautés à exprimer leur culture et leur créativité. Comme solution, l'UNESCO a lancé le mouvement ResiliArt pour les artistes et les professionnels de la culture, a collecté des données à propos de l'impact de la pandémie sur les musées, le patrimoine vivant et les sites du Patrimoine Mondial et a rassemblé les Ministres de la Culture du monde entier par le biais de la Réunion en Ligne des Ministres de la Culture (22 Avril) afin de trouver des solutions aux défis auxquels la culture fait face.



L'expression créative contribue à l'autonomisation sociale, civique et politique des groupes marginalisés, comme les femmes, les jeunes et les personnes handicapées, dans la mesure où elle favorise le respect de leurs droits culturels et de leur liberté d'expression.



L'UNESCO voit dans la créativité une ressource multidimensionnelle propre à apporter des réponses inventives et appropriées aux défis que pose le développement. Les communautés et les groupes qui participent à la production, à la recreation et à la transmission du patrimoine culturel immatériel contribuent à enrichir la diversité culturelle et la créativité humaine.



Dans toutes les régions du monde, l'essor des technologies numériques a entraîné des conséquences majeures dans les secteurs créatifs. Les artistes et les professionnels de la culture peuvent désormais contourner les moyens de distribution traditionnels et avoir des échanges directs avec le public et les cibles potentielles. Les systèmes mondiaux de gouvernance de la culture doivent s'adapter à cette réalité nouvelle et veiller à ce que la diversité des expressions culturelles soit protégée et mise en avant.